



Le Président MERELLE, Guy
8 Rue Salvador Allende
02500 – HIRSON
Tél : 03.23.58.41.68 ou 06.63.28.68.64
EMAIL : guymerelle@hotmail.fr

ASSEMBLEE GENERALE de la 492° Section de Médailleurs Militaires
d'HIRSON, le SAMEDI 25 FEVRIER 2017 dans les locaux de l'Escadron
17/9 de la Gendarmerie Mobile à HIRSON

+++++

En ce SAMEDI 25 FEVRIER 2017 à 10 H 30 et en ma qualité de
Président, je déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de la 492° Section
de Médailleurs Militaires D'HIRSON.

J'accueille avec plaisir :

- : Mr Jean Jacques THOMAS, Maire d'HIRSON - Président de la Communauté de Communes des Trois Rivières.
- : Mr DAVENNES, Joël, Trésorier Départemental. et responsable National des EFFECTIFS de la SNEMM et représentant notre Président Général Mr MARTIN, Jean Paul.
- : Mr Bernard, RICHEZ, Président du Comité d'Entente des Sociétés Patriotiques.
- : Mrs DEVIN, René, Président Honoraire de notre 492 ° Section
- : La Lieutenante LUZIOLE, Commandant la Communauté des Brigades de Gendarmerie d'HIRSON et AUBENTON. Représentée par Major DUSSART
- : Le Major DAMEZ et le gendarme NOMMAY, représentants l'Escadron de GM à HIRSON.
- : Mrs les Présidents, Vice-Présidents et Membres des Sections voisines des Médaillés Militaires
- : Mr DELABRE, Pierre, Président du Comité de l'Ossuaire d'EFFRY
- : Mme SCOUPE, Laurence, Présidente de l'Association IN Mémorial du Général de Gaulle.
- : Mr FIECHA, Pierre, Président de l'Amicale des Porte-Drapeaux de LE NOUVION/LA CAPELLE et HIRSON et Vice-Président de notre Section.
- : Messieurs et Mesdames les Portes Drapeaux et responsables des diverses associations patriotiques et du monde Combattant.
- : Les correspondants de Presse et vous mes chers camarades que je remercie d'être venus nombreux, ce qui démontre l'attachement que vous portez à notre Section.

Je vous transmets les excuses de :

- : Mr BABSKI, Sous-Préfet de l'Arrondissement de VERVINS
- : Mr MARTIN, Jean-Paul, notre Président Général de la SNEMM
- : Mr ANUSET, Jean Marc, Président Départemental des Médaillés Militaires de l'Aisne et Président de la Section des M.M. de VERVINS qui a fait le choix d'assister ce matin à une réunion du SOUVENIR FRANÇAIS.
- : Mr BRICOUT, Député-Maire de l'arrondissement de VERVINS.
- : Mr VAZARD, Maurice, Président de la Section de ST MICHEL.
- : Mr MOUFLARD et Mme FOURNIER, Anne Marie, Conseillers Départementaux.
- : Le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de VERVINS. Représenté par la Lieutenante LUZIOLE.
- : Commandant GAGATEK, Commandant l'Escadron de GM à HIRSON Représenté par le Major DAMEZ et le gendarme NOMMAY.

Ainsi que certains de nos adhérents et personnalités invités, retenus par l'âge, la maladie ou encore d'autres raisons ou occupation.

TEXTE :

Avant de commencer mon discours, je tenais à remercier toutes les personnes, Qui, bénévolement, n'ont pas compté, ni leur temps, ni leurs efforts, pour mettre sur pied cette AG. J'y associe également tous responsables ou personnalités, à des niveaux aussi divers que variés, que ce soit sur le plan financier ou matériel, pour l'aide qui nous ont apportée pour le bon déroulement de cette réunion.. De peur d'en oublier, je ne citerai aucun nom, mais beaucoup se reconnaîtront à travers mes propos.

A travers les deniers événements tragiques que notre pays vient de traverser, liés à la barbarie de certains illuminés, en hommage de tous ceux et toutes celles et de tous ces innocents qui ont payé de leur vie – à la mémoire de nos anciens Médaillés, décédés en 2016 : Mr LAMRET, Jean – DELOHEN, Pascal et ADIASSE, Serge - à nos défunts membres de la SNEMM et de nos militaires décédés sur les théâtres d'opérations pour la sauvegarde de la liberté, je vous demanderai à tous et toutes de vous lever et d'observer une minute de silence.

MERCI

RUBRIQUE : Les VALEURS REPUBLICAINES

=====

«L'année 2016 , sur le plan de la sécurité, a été bien compliquée, suite notamment aux événements de Nice, qui ont été une souffrance pour chaque Français. Ces événements nous rappellent qu'il nous appartient à tous de nous battre pour les valeurs de la République et qu'il convient de les faire respecter dans tous les actes de la vie quotidienne. J'ai une pensée, en cet instant, pour tous nos médaillés militaires et nos anciens combattants qui ont combattu pour faire respecter ces valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. Nous ne devons jamais oublier leur sacrifice. A nous de les défendre et de le rappeler désormais chaque jour. J'en profite pour saluer tous nos militaires qui œuvrent au quotidien pour tenter de maintenir la paix et la liberté, bien souvent au péril de leur vie Si ces valeurs universelles nous ont été transmises et préservées à toutes les époques, il nous faut, en 2017, rester plus que jamais vigilants. C'est la force de notre démocratie que de savoir puiser dans nos valeurs républicaines pour faire face, ensemble, aux menaces qui pèsent sur notre pays. Je peux vous assurer qu'ici au sein de notre 492° Section, les valeurs de la République ne reculeront pas.

RAPPEL concernant la MEDAILLE MILITAIRE :

=====

Dans la continuité du rappel des VALEURS REPUBLICAINES, Il m'a paru bon, aussi, de rappeler ce qu'est la dignité et la valeur de la Médaille Militaire, la fierté et l'honneur de ceux qui la portent et l'espoir pour notre pays de retrouver de vraies valeurs et le sens du respect et du devoir dans ce monde individualiste et ceci au regard de certains actes commis par des individus en perte de repères et de civisme comme dernièrement le Vol et pillage commis au monument du Souvenir de l'Etoile en forêt de SAINT MICHEL.

N'oublions pas chers amis et comme il l'a été écrit et dit par de prestigieux prédécesseurs, qu'à travers le port de cette médaille qu'est la MEDAILLE MILITAIRE, c'est la France qui coule dans nos veines mais c'est aussi la France qui brille dans nos regards Ce travail de MEMOIRE et de TRANSMISSION est tout à la fois un DEVOIR envers nos glorieux disparus, qui étaient titulaires de cette médaille, mais aussi, une OBLIGATION envers les vivants que nous sommes et surtout, pour nous les responsables de nos sections, une RESPONSABILITE pour l'avenir de perpétuer cet honneur de porter cette décoration. Honorer l'engagement, le courage et le sacrifice de nos glorieux aïeux, tel est notre devoir lorsqu'on sait que lors du SECOND EMPIRE, 43 Médailles Militaires furent remises à des GENERAUX et AMIRAUX ainsi qu'à des Maréchaux de la première guerre mondiale comme les Généraux JOFFRE, GAILLIENI et LYAUTEY pour couronner de leur haute vertu militaire. Alors, amis ici présents, soyons fiers et dignes du port de cette décoration. Le rappeler, c'est rendre hommage aux hommes et femmes, morts ou vivants, porteurs de cette médaille mais c'est aussi pour rendre l'éclat, le sens et la valeur de cette décoration.

Notre DEVOIR, nous les TITULAIRES de la MEDAILLE MILITAIRE, c'est d'assurer le Prestige et le rayonnement de cette médaille en tous lieux et tous temps mais c'est aussi de :

- : Renforcer les liens de solidarité et l'entraide entre nos membres.
- : Sensibiliser les jeunes et les moins jeunes aux valeurs du civisme.
- : Et Entretenir et transmettre le devoir de Mémoire et de la Reconnaissance auprès des jeunes

Comme l'a très bien dit notre PRESIDENT GENERAL,
L'entraide doit être caractérisée par ces maîtres mots qui sont :

- VIGILENCE
- ECOUTE
- ACCOMPAGNEMENT

Alors concernant notre MEDAILLE :

« « BRELOQUE : non ----- MEDAILLE : oui » »

J'en profite, aussi, de cette AG pour parler aussi de deux autres décorations qui font parler d'elles en ce moment :

La Première car elle va bientôt être en voie de disparition et la seconde, car elle vient de naître.

1) - Pour la première fois, l'Ordre de la Libération ne sera pas représenté par un Compagnon (Deuxième Ordre National) : 11 janvier 2017

Pour la première fois de son histoire, l'Ordre de la Libération (un seul grade) ne sera pas représenté par un Compagnon mais par une personnalité extérieure à cette institution prestigieuse, créée il y a 76 ans par le général de Gaulle.

Le général de division (2s) Christian Baptiste, directeur du Musée de l'Armée depuis six ans, a été nommé délégué national du Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » par un décret du Président de la République François Hollande.

Le général Baptiste succède à Fred Moore, septième et dernier chancelier de l'Ordre de la Libération. Actuellement, il ne reste plus que 14 Compagnons en vie sur un total de 1.038. Le plus jeune, Louis Cortot est âgé de 91 ans. Le doyen est Guy Charmot, 102 ans.

L'Ordre de la Libération tourne ainsi une nouvelle page de son histoire. Il avait été fondé par le général de Gaulle le 16 novembre 1940. Le chef de la France Libre entendait ainsi « récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se sont signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire ». Cet ordre comporte un seul grade. Ses titulaires ont droit au titre de Compagnon de la Libération. Le général de Gaulle en a été le seul grand maître. Les sept chanceliers de l'ordre, tous Compagnons, ont toujours été élus par leurs pairs. 700 Compagnons ont survécu à la guerre sur les 1038 Compagnons.

2)- MEDAILLE NATIONALE DE RECONNAISSANCE POUR LES VICTIMES DU TERRORISME : (En 5° POSITION dans l'ordre Protocolaire) (décret n° 2016-949 du 12 juillet 2016) : Elle est et sera décernée :

=====

1°) aux Français tués, blessés ou séquestrés lors d'actes **terroristes** commis sur le territoire **national** ou à l'étranger

; 2°) aux étrangers tués, blessés ou séquestrés lors d'actes **terroristes** commis sur le territoire **national**, ou à l'étranger contre les intérêts de la République française.

Pourquoi en parler ce jour : En effet, il a été saisi par l'union nationale des combattants (UNC) qui approuve cette idée dans la mesure où elle témoigne de la solidarité du pays envers les blessés ou les familles des tués et constitue un acte de reconnaissance de toute la Nation. Toutefois, l'UNC déplore son ordre inconvenant dans la préséance des décorations, à savoir sa situation au cinquième rang protocolaire des décorations, après la Légion d'honneur, la croix de la Libération, la médaille militaire et l'ordre national du Mérite, prenant ainsi place devant les décorations plus spécifiquement militaires et décernées par le ministre de la défense, à savoir : les trois croix de guerre, la croix de la valeur militaire, la médaille de la gendarmerie nationale ou la médaille de la Résistance.

QUESTION : Des commentaires concernant cet ORDRE PROTOCOLAIRE

LEGION D'HONNEUR (Conditions requises).

=====

Suite au décret n° 2015-434 en date du 15 avril 2015, les conditions requises au postulat dans le grade de chevalier dans l'ordre National de la Légion d'honneur sont les suivantes :

- : Les anciens combattants des conflits en Indochine et A.F.N. doivent être titulaires de la Médaille Militaire et de deux faits de guerre soit : deux blessures de guerre ou deux citations individuelles avec croix, voire une blessure de guerre et une citation (une blessure mentionnée dans la citation individuelle ne peut être assimilée à un fait de guerre, la blessure de guerre doit être indépendante de la citation).

Venons-en maintenant à des sujets concernant notre SOCIETE qu'est la SNEMM . J'ai relevé sur le **PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 18 ET 19 JANVIER 2017** le constat suivant et qui concerne les dossiers en cours à la **CHANCELLERIE** :

Il est précisé qu'au 18 janvier 2017, 945 mémoires de propositions sont en cours d'examen au Ministère de la Défense nationale.

– Légion d'Honneur : 358

Grand Officier = 02 – Commandeur = 09 – Officier = 26 – Chevalier = 321.

- Médaille Militaire : 336.

– Ordre National du Mérite : 251

- Grand Officier = 02 – Commandeur = 04 – Officier = 56 – Chevalier = 189.

En parlant de CHANCELLERIE, je dois dire que depuis 2012, j'ai déposé 5 dossiers de demande de Médaille Militaire concernant Mrs FOSTIER, Claude – DEPARPE, Roger – LEQUEUX, Rémy – PHILIPOT, Marc et COUPEZ, Christian. J'ai adressé une demande à la CHANCELLERIE pour connaître le degré d'avancement des dits dossiers. Une réponse m'a été faite comme quoi les dossiers étaient présentés chaque année à la Commission et que si, à ce jour, ils n'avaient pas été retenus, les demandeurs devaient s'armer de patience car leurs dossiers étaient représentés d'OFFICE chaque année devant la Commission.

A la demande de notre Président Départemental, nous lui avons fait parvenir dernièrement, un ETAT mentionnant les NOMS et DATES de dépôt des dossiers établis et qui sont actuellement en cours d'examen à la CHANCELLERIE pour l'attribution de la Médaille Militaire. Espérons qu'un œil nouveau et bienveillant se penche sur eux.

SITUATION DES EFFECTIFS

=====

A la date du 18 janvier 2017, l'effectif de la société nationale s'élève à 47785 sociétaires dont la répartition est la suivante :

- membres titulaires = 32351
- membres associés = 4 453
- dames d'entraide = 10 981

Aujourd'hui, l'effectif de la 492° Section des Médaillés Militaires d'HIRSON est de 35 Sociétaires répartis comme suit :

- : 27 Adhérents titulaires
- : 7 Adhérents Associés dont 5 dossiers de demande de MM.
- : 1 Dame d'Entraide.

Situation actuelle de l'UD : fin 2016 (12 Sections)

=====

Nombre total de sociétaires = 580
- Titulaires = 323
- Associés = 76
- Dames d'entraide = 181

ANNEE	EFFECTIF TOTAL	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES ASSOCIES	DANES D'ENTRAIDE
2010	60000			
2011	58600			
2012	57860			
2013	55576	38964	4484	12128
2014	53205	36803	4526	11876
2015	49642	33928	4442	11272
2016	47785	32351	4453	10981
2017				

(Concernant l'année 2016 : il y a eu 4003 PERTES pour 1962 ADHESIONS).
Ce qui fait une perte de 2041 Sociétaires par rapport à 2015) dont 1677 titulaires de la Médaille Militaire.

De 2010 à 2016, on a perdu plus de 12000 Sociétaires dont plus de 10000 Titulaires de la Médaille Militaire. Ces chiffres demandent des commentaires et je ne vais pas m'en priver car il en va de l'avenir de nos SECTIONS mais aussi de l'avenir de la SNEMM.

Ces chiffres en décroissance parlent d'eux-mêmes et il m'est difficile pour moi Président de cette SECTION de rester sans réaction. C'est et ce sera le point NITROGLYCERINE de ma prise de paroles. Depuis 2008, année où je suis entré dans le bureau de la 492° SECTION d'HIRSON, d'abord comme secrétaire, puis Vice-Président et Président maintenant, j'ai eu à constater d'années en années cette chute des adhésions (RAPPEL : 60000 en 2010 et maintenant moins de 48000 en 2016. Cela m'amène à vous dire et à redire ma pensée et ma vision ; quant à l'avenir de nos sections. (Ouvrez le BAN)

Je ne suis pas un PRESENT qui se veut MUET, vous l'avez constaté. J'ai toujours fait le choix d'être un acteur du changement plutôt que d'être un spectateur du déclin. J'ai toujours agi dans une démarche qui se voulait constructive et surtout collective. A aucun moment, je me suis posé en réforme CRS mais plutôt en réforme DIALOGUE. Alors, il est plus que temps de bien comprendre où on va si on ne change pas notre MODE de FONCTIONNEMENT.

Que l'on ne se trompe pas sur ma démarche. Je me veux respectueux, fidèle et attaché à la pluralité des opinions et décisions de nos responsables de la SNEMM car si se battre pour que l'intérêt général soit toujours préservé est une chose, cela ne doit pas empêcher les dirigeants des sections que nous sommes, par des idées et des initiatives locales, de tenter d'essayer de sauver l'avenir de nos petites sections car là, on ne doit plus parler de leur VIE mais de leur SURVIE pour beaucoup d'entre elles.

A la vitesse de la chute de nos effectifs, ce ne sont plus des ajustements qui sont nécessaires mais plutôt une refondation complète pour que nos petites sections continuent à exister dignement. Cette question est plus que jamais cruciale et vitale et elle se doit de trouver des réponses sans trêve, ni pause avant qu'elle ne devienne une potion létale. Si améliorer l'ANCIEN devient impossible alors créons du NEUF en changeant ou améliorant les statuts de notre Société. Renoncer d'AVANCER, c'est se condamner à RECULER.

Moi, je ne suis pas homme à rester dans le SUBI. Etre critique, c'est exister et dans ma vie associative, j'ai toujours préféré construire des PASSERELLES plutôt que des MURS avec les personnes avec qui, je travaille. Réformiste : OUI --- Révolutionnaire : NON. Ne vous trompez pas sur mes intentions.

A mes yeux, toute SECTION se doit de garder sa pertinence quant à la défense de ses adhérents et garder, surtout, son droit d'expression total tout en gardant son indépendance locale. Alors FUSION ou rattachement à une UNION DEPARTEMENTALE, si telle est la volonté de notre Société Nationale, alors je ne pourrai l'empêcher mais vous ne pourrez pas me reprocher de ne pas vous avoir prévenus.

Lorsqu'on gère et dirige une section comme la nôtre, la plus grande des responsabilités que chaque dirigeant devrait avoir, c'est avant tout d'exister par soi-même. Sachez tous, ici présent, que vous pouvez et pourrez toujours compter sur ma détermination et mon engagement, tant que je serai votre PRESIDENT, car si le PESSIMISME est d'humeur, sachez que l'OPTIMISME est de volonté et je n'en manque pas. (Fermer le BAN)

Notre Président Général, Mr Jean Paul, MARTIN est conscient de ce problème car il l'a rappelé dernièrement dans un discours en disant notamment :

« « « Il faudra dans un avenir proche, reconsidérer la représentation de nos structures locales. En effet des sections commencent à se poser des questions sur leur continuité et se renseignent pour connaître les modalités d'une prise en compte par l'Union Départementale des Sections Locales de la Médaille Militaire dont elles dépendent. Pour la pérennité de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, la prise de conscience c'est maintenant. Il faudra sans doute réétudier l'organisation fonctionnelle départementale ou régionale. Il a ajouté : Nous faut-t-il maintenant lui trouver un fonctionnement différent qui colle aux réalités du terrain (effectifs en baisse, moyenne d'âge élevée, difficultés à trouver des présidents de sections, disponibilité, problèmes de santé... etc... etc....) ? et de terminer en disant : Certainement, je le pense. À ce titre, le regroupement au sein des Unions départementales devient de plus en plus nécessaire. Alors, il faut faire bouger les lignes, faire en sorte que les UD soient plus fortes « « «

A la lecture de cet extrait de discours, je note qu'on ne parle pas de FUSION mais plus de regroupement vers une UD. Tout comme moi, ne vous faites pas d'illusions, dans un proche avenir, nous serons tous regroupés en UD. Est-ce une solution pour enrayer la perte d'adhérents, personnellement, je ne le crois pas et je dirai même que cette déflation va s'accroître à une vitesse « grand « V ».

Ceci dit, n'oublions jamais que nous ne sommes propriétaires de rien. Ni de nos fonctions, ni de nos adhérents, ni de nos structures. Nous avons été élus et seulement mis en place pour assurer une gestion et rien de plus.

Quand on sait que l'on doit reverser la totalité de sa TRESORERIE à la SNEMM. Et que dire de la DISSOLUTION de sa section, faute d'adhérents et qu'en plus de sa TRESORERIE, on doit reverser son DRAPEAU. La réflexion et le passage à l'acte ne sont pas simples. J'en connais beaucoup qui ont le cœur qui saigne quant à la perte de leur drapeau ; symbole de mémoire et de fierté. Ce ressenti ne s'exprime pas toujours par des MOTS ou des ECRITS car bien souvent, ils le vivent SEUL intérieurement et dans le silence de leur corps et de leur âme. Alors : « « FUSION ? ou RATTACHEMENT à une UD ?

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Il semblerait que la question relevant de la remise du DRAPEAU devenant de plus criante, j'ai lu l'article paru dans la REVUE N°573 de la MEDAILLE MILITAIRE où il est fait mention d'une décision prise lors du dernier CONSEIL D'ADMINISTRATION des 3 et 4 Novembre 2016 de la SNEMM qui dit que :

« « « « Le Conseil d'administration national autorise le Président de la 311^{ème} Section Locale de la Médaille Militaire de Brignoles / Rocbaron (83), à prendre sous sa responsabilité le drapeau de l'ex 1805^{ème} (structure dissoute) Section Locale de la Médaille Militaire de Carnoules / Gonfaron (83) de façon à permettre à cet emblème d'être présent lors des cérémonies organisées par les deux dernières communes citées précédemment, tant qu'un porte-drapeau en assumera la fonction. En cas de cessation ou de non-respect de la clause, l'article R.26 « Dissolution d'une structure » du règlement intérieur du 26 juillet 2010 (approbation du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales) sera appliqué. » » » »

Un pas en avant a été fait car il ne faut pas oublier que le DRAPEAU, est avant tout, l'âme de toute SECTION et ce n'est certainement pas ici une personne connue de nous et assise autour de cette table, qui dira le contraire.

PARRAINAGE

=====

: Tous les moyens sont bons pour tenter de recruter à partir du moment où ils sont légaux. Alors place à l'imagination.

- : Je profite de cette AG pour vous dire que si vous connaissez auprès de vous des personnes qui sont titulaires de la Médaille Militaire ou qui pourraient l'obtenir, de nous les signaler de manière qu'on puisse les contacter.

Pour vous motiver, j'ai décidé qu'une Cotisation gratuite pour l'année sera attribuée au Sociétaire, qui fera adhérer une personne de son entourage ou de sa connaissance, qui serait titulaire de la médaille militaire et non adhérente à une SECTION. Seule condition et je le répète pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté avec les autres sections sœurs : Cette personne ne doit pas et ne devra pas être déjà être adhérente à une autre section.

CARTE D'INVALIDITE :

=====

Les cartes d'invalidité, de priorité et de réduction sur les transports Le décret n° 2016-1903 du 28 décembre 2016 codifiant des dispositions de la partie réglementaire du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMI-VG) est entré en vigueur le 1er janvier 2017.

Les cartes d'invalidité et de réduction sur les transports (articles L. 251-1 et L. 251-4 du CPMI-VG) sont délivrées par le directeur général de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Celle attribuée aux invalides pensionnés pour un taux d'invalidité de 25 % à 45 % porte une simple barre bleue. La carte attribuée aux invalides pour un taux d'invalidité de 50 % et plus porte une simple barre rouge. Celle attribuée à l'invalidé titulaire de la majoration pour tierce personne mentionnée à l'article L. 133-1 porte une double barre bleue.

Un arrêté du ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre détermine les conditions dans lesquelles la mention : " Priorité-station debout pénible " est attribuée.

La carte d'invalidité des titulaires d'une pension d'au moins 85 % ou d'un taux moindre mais assortie des allocations aux grands mutilés, porte une double barre rouge lorsque les affections pensionnées justifient la présence d'un accompagnateur lors de leurs déplacements. Elle est attribuée après un examen médical destiné à apprécier la nécessité d'accompagnement mentionnée au premier alinéa. La carte à double barre rouge ouvre droit à une réduction de 75 % des tarifs de SNCF y compris pour l'accompagnateur.

Les cartes d'invalidité sont délivrées pour une durée de 10 ans, à la demande des bénéficiaires d'une pension attribuée à titre définitif. Elles sont attribuées pour la durée de la pension pour les personnes en possession d'une pension temporaire d'invalidité.

PERTE CARTE ADHERENT

=====

TPH : 01 45 22 84 46 -----FAX : 01.45.22.00.39

EMAIL : service.effectif@snemm.extranet-e.net

Prix renouvellement : 3 Euros au 01 Avril 2016

Demande à adresser à l'adresse ci-dessous accompagné d'un
chèque de 3 EUROS à l'ordre de la SNEMM PARIS

SNEMM Service des Effectifs

36 Rue de la Bienfaisance

75008 - PARIS

NOUVELLE APPELLATION DE LA SECTION

=====

Pour les raisons que j'ai évoquées lors de notre AG 2016 et portant principalement sur la dispersion géographique de nos SOCIETAIRES, j'ai demandé le 15 Décembre 2015 par courrier auprès du Conseil d'Administration de la SNEMM à PARIS, un changement d'APPELLATION de DENOMINATION de notre SECTION en proposant l'appellation suivante :

« « La 492° SECTION des MEDAILLES MILITAIRES
d'HIRSON et du PAYS de THIERACHE » » »

J'ai appris, il y a quinze jours que ma demande était introuvable à la SNEMM , bien qu'elle était, en plus, mentionnée dans le compte-rendu de l'AG 2016 que l'on adresse à PARIS chaque année à l'issue de l'AG. Je l'ai donc renvoyée à nouveau et je pense que lors du prochain conseil d'Administration au mois de MARS à PARIS, elle sera évoquée. Cela m'aura appris que dorénavant, toute demande, devra faire l'objet d'un suivi régulier.

VEUVES :

=====

- : Concernant les 4 Veuves de nos défunts Médailleurs, nous ne les oublions pas en leur attribuant chaque année un COLIS de NOEL.

REPRESENTATION :

=====

- : Tout au long de l'année, nous participons, nous, médaillés Militaires et Porte-drapeaux, à toutes les fêtes patriotiques locales et commémorations nationales avec la présence de notre DRAPEAU. A cet effet, je vous invite à consulter ARTICLES et PHOTOS, pour ceux qui ont INTERNET, sur le SITE de notre SECTION « « 492SECTIONMEDAILLESMILITAIRESHIRSON.JIMDO » »

N'hésitez pas à nous soumettre la nature de vos interrogations.

Si vous n'avez pas INTERNET personnellement et si vous le voulez, vous pouvez me communiquer les adresses MESSAGERIES de vos enfants, petits-enfants ou autres, de manière que je puisse vous adresser, par leur intermédiaire, les articles et photos concernant la vie de notre SECTION.

-LES PORTE-DRAPEAUX :

=====

Pour leurs nombreuses SORTIES sur le terrain, durant l'année 2016 et comme chaque année, je tenais à remercier publiquement pour leur disponibilité et leur dévouement sans faille au service du monde patriotique: Mr FIECHA, Pierre, l'actuel Président de l'Amicale des Porte-Drapeaux pour les Secteurs de LA CAPELLE/HIRSON et LE NOUVION , qui se trouve être également le premier Vice-Président de notre SECTION -- Mr KAISER, Serge, Vice-Président Départemental Honoraire des Porte-Drapeaux de l'Aisne et bien entendu Mme BRICOUT, Sylviane, porte-drapeau de notre Section..

A travers ces remerciements, je tenais également, au nom des Adhérents de la 492° Section d'HIRSON, à y associer l'ensemble des hommes et des femmes porte-drapeaux qui les accompagne durant toute l'année sur le terrain et par n'importe quel temps. A titre d'informations, sachez que durant l'année 2016, il y a eu 67 SORTIES OFFICIELLES et PATRIOTIQUES et 29 SORTIES pour accompagner un « ANCIEN » à sa dernière demeure.

Un grand MERCI à eux

REMERCIEMENTS :

=====

Au niveau des CHARGES ADMINISTRATIVES, je voudrais également remercier, comme tous les ans, une personne qui nous facilite bien notre tâche. Avoir un seul et unique intermédiaire dans chaque département au niveau de la GESTION est une très bonne chose car cela devient de plus en plus complexe. Merci à toi JOEL, notre REFERENT départemental, notre SIMPLIFICATEUR, pour ton aide qui nous est aussi précieuse que nécessaire pour transmettre et trouver réponse à nos questions.

- RUBRIQUE : COMPTABILITE – TRESORERIE ::

=====

Maintenant, je vais passer la parole à notre TRESORIER : Mr HENRY, Christian qui va vous donner connaissance de la trésorerie de notre ASSOCIATION ainsi qu'à notre CONTROLEUR AUX COMPTES, Mr GOBRON, Antoine.

Prise de paroles de HENRY, Christian et de GOBRON, Antoine.

A l'issue : Poser la QUESTION aux SOCIETAIRES :

QUESTION : A la lecture des chiffres de notre TRESORERIE :

=====

Il y a-t-il des questions ?

Qui est CONTRE ? - Qui S'ABSTIENT ?

Si personne n'est contre : le BILAN est approuvé

- QUESTION : Il y a-t-il des personnes qui veulent intégrer le BUREAU ?

===== et postuler à la place de PRESIDENT ?

OUI

NON

Résultat : Aucune personne ne désire intégrer le BUREAU.

- APPROBATION :

=====

Concernant le RAPPORT MORAL que je viens d'évoquer,
il y a-t-il des QUESTIONS ?

Qui est CONTRE son APPROBATION ?

Qui s'abstient ?

Le RAPPORT MORAL est approuvé.

Concernant le RAPPORT DES ACTIVITES que je viens d'évoquer,
il y a-t-il : Des QUESTIONS ?

Qui est CONTRE son APPROBATION ?

Qui s'abstient ?

Le RAPPORT des ACTIVITES est approuvé.

10)- COMPOSITION DU BUREAU DIRECTEUR :

=====

Aucun poste n'étant renouvelable cette année, le Bureau
Directeur de la 492° Section des MM d'HIRSON est composé des personnes
suivantes :

- : Président et Secrétaire : MERELLE, Guy
- : Présidents honoraires : DEVIN, René et RUTON, Robert.
- : 1° Vice-Président : FIECHA, Pierre
- : 2° Vice-Président : PINON, Dominique
- : Trésorier : HENRY, Christian
- : Contrôleur aux Comptes : GOBRON, Antoine.
- : Délégué National nommé de droit : MERELLE, Guy
- : Délégué National élu aux SECTIONS : FIECHA, Pierre
- : Porte-Drapeau de la Section : BRICOUT, Sylviane.
- : Porte Drapeau Honoraire : KEISER, Serge.

- CONCLUSION :

=====

Maintenant que notre AG se termine, je vais donner la parole à Mr Jean Jacques, THOMAS, Maire d'HIRSON pour qui, je sais, le devoir de mémoire représente beaucoup.

J'ajoute qu'à l'issue de ce ou ces prises de paroles, je vous convierai tous et toutes à vous rendre devant la STELE de l'Escadron pour un dépôt de gerbe. Nous nous retrouverons, ensuite, dans cette salle où un APERITIF d'honneur, nous sera servi avant notre traditionnel REPAS.

Merci à tous et toutes de m'avoir écouté.

Vive la Médaille Militaire

Vive notre 492° Section des MM d'HIRSON

et Vive la FRANCE